

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 7 octobre 2020 à 19h00

(Salle aux Oies – rue aux Oies 2 à 4590 Ouffet)

Présences

La liste des présences n'est pas complétée.

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u>		
Ouffet	JANSSEN Paulette -Excusée	LIZEN Jean-Marie
Warzée	VAN SULL Philippe	JADIN Benoît -Excusé
Ellemelle	GROSFILS Francis	LAWALREE Geneviève
<u>Politique</u>		
EC	MAILLEUX Caroline Excusée	PREVOT Michel -Excusé
EC	LARDOT Renée	SERVAIS Emilie -Excusé
EC	FROIDBISE Francis	SEIDEL Marie-Cécile -Excusé
AE	BRAQUET Marie-Jeanne	LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u>		
30 ans et moins	MARTIAL François	POULIPOULIS Simon
30 à 50 ans	MASSIN Arnaud	WAUTELET Fanny (démissionnaire)
+ 50 ans	RUTHY Philippe	DEFRERE Marcel -Excusé
	TRINE Jean-Marie	VANDRORMAEL A-C
	DEFRECHEUX Marie-Louise	MARCHAL Caroline
	KALBUSCH Xavier	LACASSE Fabian
	WAUTELET Paul	LIZEN Valérie
	MOES Jean-Marc	SERVAIS Yves -Excusé
	LEGRAND Jean-Pierre	BAUDOIN Joseph
	GROGNA Pierre	VANDERVORST Philippe
	DALVAUX Anandi	LIMBOURG Sara
<u>Associatif et autres</u>	+ JACOB Tony	

Agent de développement du GREOVA : LACASSE Maud et NOËL Julie

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 27 novembre 2019 ;
2. Présentation de l'avant-projet des logements tremplins à Ellemelle ;
3. Révision de la circulaire relative au Développement rural - Explications ;
4. Divers (dont le GT sur le maillage).

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du P.V. de la CLDR du 27 novembre 2019

Le PV est approuvé, sans remarque, à l'unanimité. Mme LARDOT précise tout de même que les présences ne sont pas correctes en ce qui concerne cette réunion. En effet, ces dernières ont été notées sur un document perdu par la suite. Les présences pour cette réunion ne sont, dès lors, pas comptabilisées et Mme LARDOT présente ses excuses.

2. Présentation de l'avant-projet des logements tremplins à Ellemelle

M. MASSIN prend la parole et présente l'avant-projet des logements tremplins à Ellemelle. L'Auteur de projet a été désigné début d'année 2020 ; il s'agit de M. LEGARDEUR Pascal.

A la base, il y avait, au total, 3 logements (le bâtiment était coupé en 2) : le premier se situait au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage, le second concernait le rez-de-chaussée uniquement pour un appartement PMR et le dernier se situait au 1^{er} et 2^{ème} étage, au dessus du logement PMR. Ces plans avaient été difficiles à réaliser car les contraintes étaient nombreuses et un gros travail était nécessaire au niveau de la toiture. La Commune a eu peur des frais que tout ceci pouvait engendrer. En supprimant le 2^{ème} étage, les frais diminuent fortement mais des logements une chambre ne sont pas envisageables car non pratiques. Au final, il y aura 2 logements et non 3 qui occuperont le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage avec, respectivement, 2 et 3 chambres. Chaque appartement aura son entrée personnelle et son jardin. Chaque logement aura une superficie de +- 130m². Le 2^{ème} étage restera des combles. Un membre demande ce qu'il advient du logement PMR prévu car ces logements seront à étages et impossibles pour une personne à mobilité réduite. Les 3 chambres sont importantes même pour un couple de jeunes car ces chambres supplémentaires peuvent représenter une chambre pour enfant et un bureau.

Mme LARDOT précise que les plans seront encore sujets à évolution car ne connaissant pas les subsides que la commune pourrait obtenir dans ce dossier, rien n'est encore fixé. Si les subsides ne sont pas suffisants, la commune ne pourra activer la fiche-projet.

M. VAN SULL prend la parole et demande pourquoi les logements ne seraient pas définis par étage ? Cela permettrait de créer un appartement PMR au rez-de-chaussée. Le jardin pourra, tout de même, être séparé en deux et chaque logement disposera de ses places de parking comme c'était le cas à la base. L'idée est appréciée par les autres membres. Mme LARDOT précise qu'il y aura 1 place ½ de parking par appartement. D'autres places de stationnement pourront être réalisées autour du bâtiment pour les invités ou toute autre voiture supplémentaire.

Mme LARDOT termine ce point en invitant les membres à réfléchir sur ces plans et revenir vers elle par mail ou lors de la prochaine réunion CLDR où, la nouvelle circulaire sera peut-être parue.

3. Révision de la circulaire relative au Développement rural – Explications

Mme LARDOT poursuit la réunion en abordant le troisième point de l'ordre du jour. En mars dernier, juste avant la période de confinement, toutes les communes de la Région Wallonne disposant d'une Opération de Développement Rural en cours, ont reçu un courrier de la Ministre Tellier, nouvelle Ministre en charge du Développement rural. Ce dernier précisait que la circulaire relative au DR allait connaître des modifications et que la nouvelle paraîtrait en automne 2020. Actuellement, cette circulaire est toujours en cours. Ces modifications signifient que toutes les conventions en cours sont gelées et qu'il n'est pas possible d'organiser de réunions de coordination afin d'en obtenir une nouvelle convention également. Les taux de subvention sont revus et changeront peut-être les futures fiches-projets souhaitées dans la Commune. Si les subsides diminuent fortement, les logements à Ellemelle ne pourront être réalisés car la part communale sera trop importante. Les membres de la CLDR seront informés dès que la Commune aura plus d'informations. Il était important que chacun sache pourquoi les fiches sont en stand-by cette année.

4. Divers

Le premier point divers concerne le groupe de travail relatif au maillage écologique. Pour rappel, ce dernier a été mis en place fin 2019 et s'est déjà rencontré plusieurs fois jusqu'à ce jour. Malheureusement, certaines réunions ont dû être reportées à cause du Covid-19. La prochaine se tiendra à l'Administration communale le 21 octobre 2020 à 16H30. Tout le monde est le bienvenu. M. VAN SULL demande que lors d'une prochaine rencontre, un agriculteur pratiquant la biodiversité soit invité. Chacun marque son accord.

Jusqu'à présent, le groupe a abordé différents thèmes dans cette fiche-projet actualisée : la gouvernance, l'éducation et la communication, les secteurs et publics cibles (particuliers, agriculteurs, forestiers) et enfin, le tourisme et le bien-être. Les débats ont été animés mais le groupe s'est orienté vers une même direction et diverses actions pourraient rapidement voir le jour dans la Commune. Parmi ces actions, nous pouvons citer la promotion des outils et primes de la Région Wallonne vers les citoyens ainsi que la valorisation du fauchage tardif, l'installation de panneaux ADALIA dans les cimetières et espaces publics, la sensibilisation à la stérilisation des chats domestiques et l'installation d'une puce (obligatoires), la poursuite des actions du Contrat Rivière avec notamment la lutte des plantes invasives, la création d'un inventaire sur la biodiversité ouffetoise, l'installation de nichoirs, etc. La suite des actions et des idées sera débattue lors des prochaines rencontres où, répétons-le, chacun est invité.

Mme LARDOT signale que la commune a reçu un subside de 1200€ durant le confinement afin de planter 234 plants rue du Tige, le long des champs. Cette dernière s'en est occupée avec M. VAN SULL.

Mme LARDOT remercie tous les membres pour leur présence malgré l'ordre du jour assez faible et la réunion est clôturée à 19H30.